

# Déclaration d'une baisse de revenu d'au moins 10 % pour l'année 2011 Conjointe ou conjoint

Revenu de l'année 2011 par rapport à celui de l'année 2010

1100 (1 de 2)

La conjointe ou le conjoint de l'étudiant ou de l'étudiante doit remplir ce formulaire si elle ou il :

- doit contribuer au financement des études de l'étudiante ou de l'étudiant;
- prévoit que son revenu pour l'année civile 2011 sera inférieur d'au moins 10 % à celui de l'année civile 2010.

## Section 1 Identité de la conjointe ou du conjoint

Nom				Numéro d'assurance sociale
Prénom	Date de naissance			
	A M J			

## Section 2 Identité de l'étudiante ou de l'étudiant

Nom	Code permanent attribué par le Ministère
Prénom	

## Section 3 Estimation des ressources financières

**Estimation du revenu à déclarer à Revenu Québec**

Veuillez calculer votre revenu pour l'année civile 2011 en ajoutant aux montants déjà reçus ceux que vous devriez recevoir d'ici le 31 décembre 2011. Si vous n'avez aucun revenu, vous devez inscrire zéro.

Pour déterminer votre revenu total, inspirez-vous du formulaire de déclaration de revenus du Québec de l'année 2010. Le revenu total correspond au montant qui serait inscrit à la ligne 199 pour l'année 2011.

(Montants arrondis au dollar le plus près)

A. Revenu brut gagné à la date de la présente déclaration .....		,00 \$
B. Revenu brut à recevoir d'ici le 31 décembre 2011 .....		,00 \$
Revenu total (A + B) .....		,00 \$

**Estimation du revenu à déclarer dans une autre province ou un autre pays (revenu non déclaré à Revenu Québec)**

Vous aurez à fournir ultérieurement une copie de la déclaration de revenus que vous devez produire pour une autre province ou un autre pays, ou une lettre de l'ambassade du pays en question indiquant en devises canadiennes le revenu total que vous avez gagné dans ce pays en 2011.

C. Revenu brut gagné à la date de la présente déclaration .....		,00 \$
D. Revenu brut à recevoir d'ici le 31 décembre 2011 .....		,00 \$
Revenu total (C + D) .....		,00 \$

## Section 4 Explication de la baisse de revenu

Indiquez la raison de votre baisse de revenu.

- Perte d'emploi
- Fermeture ou faillite de votre entreprise
- Retraite
- Maladie ou accident

Autre (précisez) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

## Section 5 Pièces justificatives

Cochez la ou les cases correspondant aux pièces justificatives que vous joignez à votre déclaration.

- Lettre de votre employeur confirmant le revenu que vous avez gagné à la date de la présente déclaration
- Bordereau de paye indiquant le revenu cumulatif
- État des prestations d'assurance-emploi ou relevé d'emploi
- Preuve d'indemnités de remplacement de revenu versées par la SAAQ ou la CSST
- Preuve d'assurance salaire
- Autres documents

**Vous devez obligatoirement joindre les pièces pertinentes à votre déclaration pour que la baisse de revenu soit prise en considération dans le calcul de votre contribution.**

## Section 6 Signature

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Signature X \_\_\_\_\_

Date  
 A M J  
 | | | | | | |

## À noter

- Vous devez nous aviser sans délai de tout changement survenant après la présente déclaration relativement au revenu gagné ou prévu pour l'année 2011. Une augmentation ou une diminution de votre revenu peut entraîner la modification du montant d'aide financière accordé à l'étudiante ou à l'étudiant. Veuillez en informer l'Aide financière aux études par écrit dans les plus brefs délais et indiquer les nouveaux montants à prendre en compte pour l'analyse de la demande d'aide financière.
- Les déclarations mensongères peuvent entraîner des pénalités et des poursuites. Si vous omettez de signaler un revenu gagné, l'étudiante ou l'étudiant court le risque de devoir rembourser en partie ou en totalité l'aide financière reçue.

**En vertu du paragraphe o) de l'article 69.1 de la Loi sur le ministère du Revenu, l'Aide financière aux études comparera les revenus déclarés dans la section 3 avec ceux que vous avez déclarés à Revenu Québec.**